

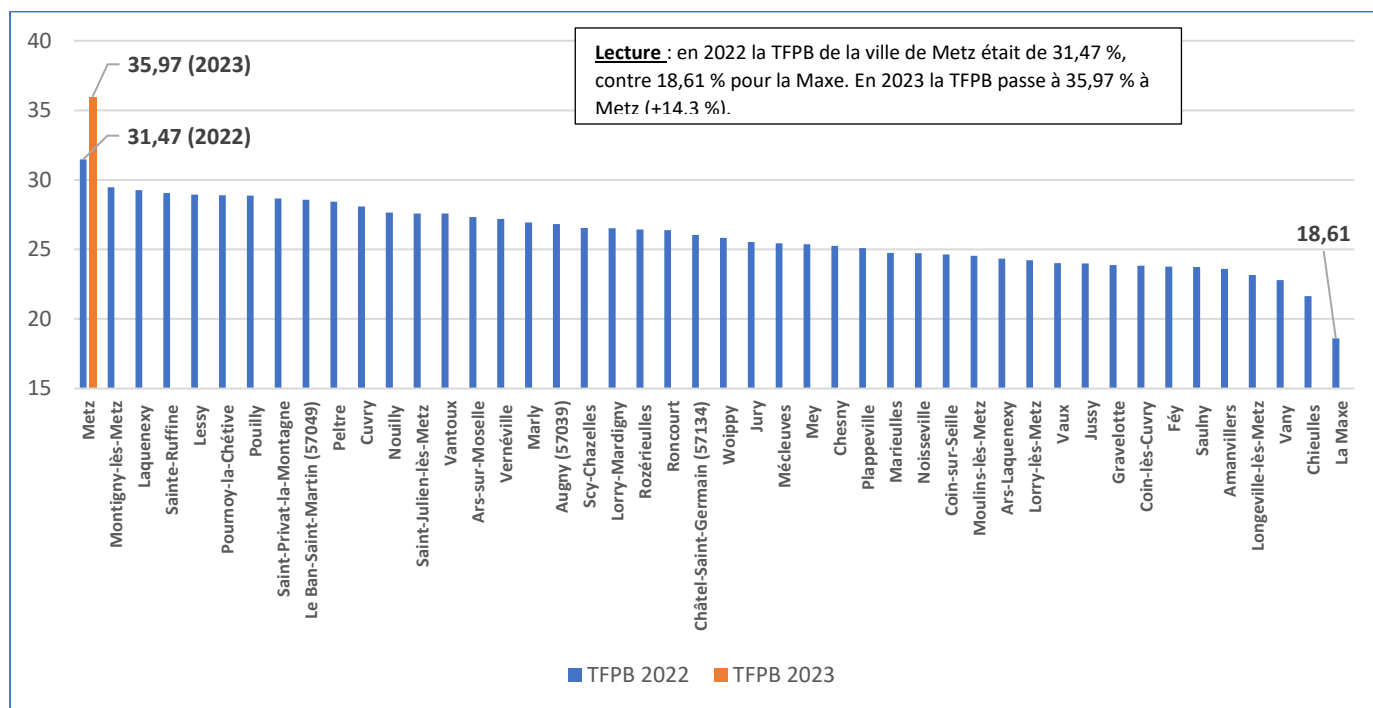
Augmentation historique de la taxe foncière à Metz en 2023

Une fiscalité injuste pour les habitants de Metz ?

L'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 proclame que « **pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés** ».

En totale contradiction avec la promesse électorale de François Grosdidier de ne pas augmenter les impôts, le vote du budget primitif 2023 de la ville de Metz par la majorité, a validé une augmentation historique de 14,3 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Cette augmentation fait de Metz la troisième ville française de plus de 100 000 habitants impactée par l'augmentation de cette taxe.

Avec un taux de 35,97 % voté pour 2023, la TFPB appliquée à Metz va encore creuser les disparités de la taxe foncière entre la ville de Metz et les 45 autres communes de la métropole, comme le montre le graphique ci-dessous.



Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les communes de Metz Métropole en 2022 et pour Metz en 2023

Pourquoi la ville de Metz assumerait-elle seule cette charge métropolitaine ?

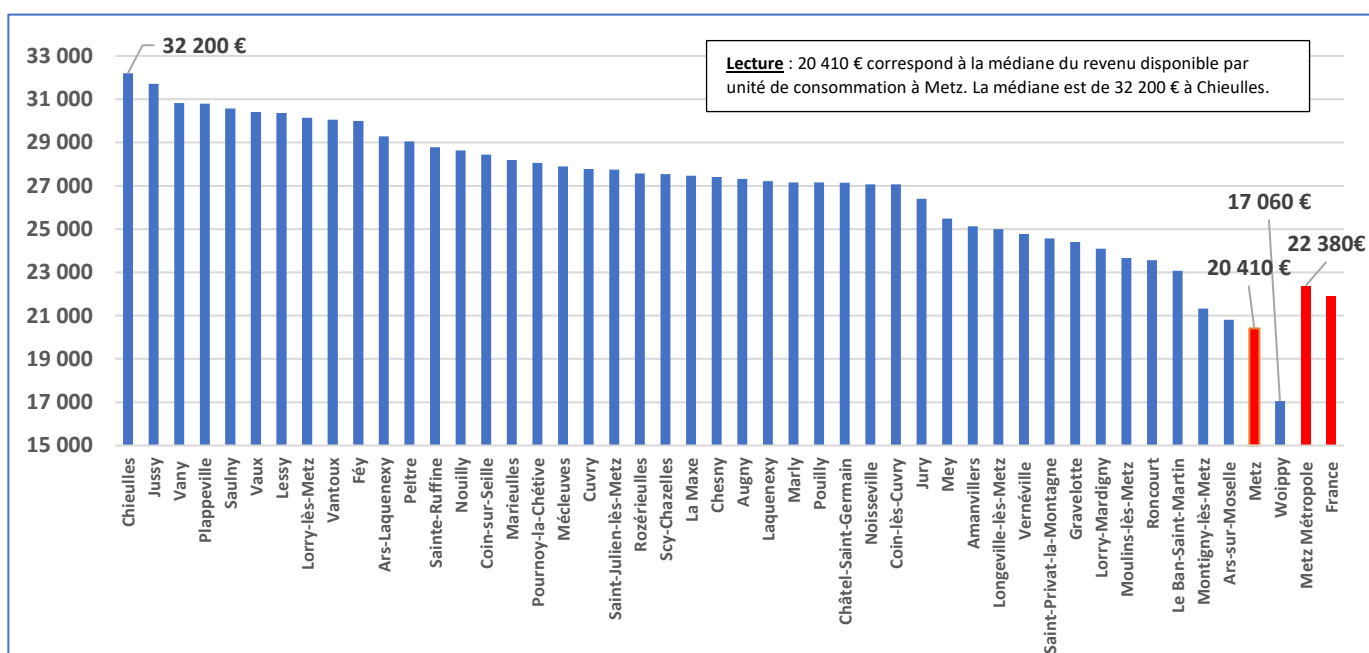
François Grosdidier justifie cette hausse dans Metz Magazine d'avril-mai, en déclarant qu'il lui était impossible de boucler le budget sans augmenter la TFPB, sauf à "**supprimer les grands événements**" et "**fermer des équipements**". Nous remarquons que les événements et équipements cités par le maire de Metz sont pour beaucoup à vocation métropolitaine, mais cependant largement financés par la ville de Metz et les contribuables messins.

C'est dans ce cadre que Le Cercle Jean Jaurès Metz souhaite ouvrir le débat dans sa globalité, afin de mieux répondre aux besoins des habitants de Metz et de la Métropole.

Surimposition de la taxe foncière à Metz ?

La surimposition de la taxe foncière à Metz par rapport aux autres communes pose un problème particulier, car cette augmentation historique de la fiscalité touche une ville où les habitants ont des revenus disponibles, par unité de consommation, parmi les plus faibles des communes de la Métropole.

Selon l'INSEE, des disparités importantes apparaissent d'une commune à l'autre dans le revenu disponible médian par Unité de Consommation (UC) au sein de la Métropole messine. Si la moyenne du revenu disponible est de 22 380 € pour les communes de la métropole, dans 11 communes, le revenu médian par UC dépasse 29 000 €. A l'inverse dans 12 communes, il se situe en dessous de 25 000 €. Woippy ayant le revenu le plus faible avec 17 060 €. Cette diversité des situations parmi les communes de la Métropole, met en avant la nécessité d'une plus juste répartition des ressources en fonction des besoins de la Métropole.



Médiane du revenu disponible par unité de consommation dans les communes de Metz Métropole en 2020 - données INSEE

En conclusion

L'utilisation du levier fiscal par une commune n'est pas intrinsèquement contestable. A Metz, la gauche l'a utilisé pour faire face au désengagement de l'État et pour corriger le sous-investissement de la ville avant l'arrivée de la Gauche, constaté par la Cour Régionale des Comptes dans son rapport de 2010. Mais jamais de manière aussi importante, et toujours en veillant à bien mesurer l'impact sur les populations les plus vulnérables. Ainsi, en 2009, la gauche a compensé la hausse des impôts locaux en réduisant les tarifs des cantines scolaires pour les familles (ce qui a représenté une diminution annuelle de 735 € pour une famille de trois enfants).

Les chiffres que nous publions ici montrent des disparités importantes du taux de la taxe foncière et du montant du revenu disponible des ménages par UC dans les communes de Metz Métropole. Des disparités qui ne cessent d'augmenter et qui font peser sur les habitants de Metz, la ville-centre, une fiscalité trop lourde par rapport à leurs revenus.

Dans un contexte de crise géopolitique actuelle, de difficultés économiques et sociales croissantes pour de nombreux ménages, et de l'urgence d'accélérer la transition écologique, il est nécessaire d'assurer une répartition plus juste des dépenses de centralité.

Il semble également nécessaire de rechercher plus activement qu'aujourd'hui de nouvelles sources de financement au niveau régional, national et européen. La rétrocession fiscale avec le Luxembourg doit nécessairement faire partie de ces nouvelles pistes de financement, rétrocession qui pourrait rapporter entre 5 et 6,5 millions d'€ par an à la ville de Metz.